

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-454645900-0-1

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Christophe VICTOR , déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 04/04/2025, 18/04/2025

Support de parution : Le Dauphiné Libéré

Département de parution : Isère

Préfecture de l'Isère Direction des relations avec les Collectivités Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquéte ouvert à cet effet, ou les adresses à l'adresse rappelée ci-dessous par écrit au maire de Saint-Theoffrey ou à la commissaire-enquêtrice, qui les annexeront au dossier après les avoir visés.

Le siège de nerquête est fixé en mairie de Saint-Theoffrey, où courier à l'adresse postale suivante:

Mairie de Saint-Theoffrey
(A l'attention de Mme GREMEAUX - enquête parcellaire complémentaire RD 1085)

520 route du 45ème-Parallèle - Petichet

38119 Saint-Theoffrey
Les observations pourront être adressées par courriel à l'adresse des conventions pourront être de saint-Theoffrey.

Les observations pourront être adressées par courriel à l'adresse des conventions pourront être de Saint-Theoffrey.

Les observations pourront être adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-ep-d'1085@isere.gouv.fr.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public set le presse de 19 avril 2025 de 99.00 à 129.00;

- samedi 19 avril 2025 de 99.00 à 129.00;

- samedi 19 avril 2025 de 99.00 à 129.00;

- vendredi 25 avril 2025 de 149.00 à 179.00;

- Pour rappel, les jours et horaires connus d'ouverture au public de la mairie de Saint-Theoffrey sont les suivants:

- du lundi au vendredi de 99.00 à 129.00;

- A l'issue de l'enquête, la commissaire-enquêtrice transmettra son procès-verbal et son avis motivé à la préféte de l'Isère dans un délai maximum de trente jours à compter de la date de clôture de l'adresse jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire-enquêtrice transmettra son procès-verbal et son avis motivé à la préféte de l'Isère dans un délai maximum de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. La préféte de l'Isère de 19 auris juridique pendant un an à compter de la date de l'isère est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation du projet concerne de la de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notification nest faite en doubl

454645900

Lien de l'annonce :

https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Isere/GRENOBLE/Le-Dauphine/Enquete-parcellaire-projet-d-amenagement-RD1085.html



Christophe VICTOR

Directeur Général

DIRECTION GENERALE